

# Programme du Collectif des Écoles de Marseille vs



Présentation du collectif : Fin novembre 2018, des parents d'élèves indignés du manque de considération de la Ville pour ses écoles publiques se réunissaient pour créer le Collectif des écoles de Marseille. Objectif : recueillir les témoignages de toutes les écoles pour mettre la mairie face à ses responsabilités. 118 écoles, soit plus d'un quart des écoles publiques ont répondu à cet appel et ont rempli le recueil de doléances. Les résultats sont accablants. La lutte pour une école publique digne ne fait que commencer.

Pour lire le programme, c'est par ici : <http://ecoles-marseille.fr/category/programme-pour-les-ecoles/>

## **Légende**

Marron = proposition opposée aux convictions du CeM → -1 point

Rouge = la question n'est pas traitée → 0 point

Orange = la question est soulevée mais traitée de façon floue ou insuffisante → 1 point

Vert = la question est soulevée et la solution apportée correspond aux attentes du CeM → 2 points

**Rq** : l'organisation des propositions des programmes est bien évidemment différente. Ainsi certains regroupent des points au sein d'une même proposition quand d'autres en font des points à part entière. Le CeM a pris soin d'aller chercher le détail de chacune des propositions afin de confronter les programmes de façon juste et équitable. Notre objectif étant de vérifier le fond et non la forme.

<b>ÉCOLE POUR TOUS !</b>	
#1. Scolarisation de <b>TOUS</b> les enfants présents sur le territoire	
#2. <b>Égalité de traitement de toutes les écoles publiques</b> sur l'ensemble du territoire en terme de moyens humains et matériels.	
#3. <b>Accès à la santé pour tous</b> : restauration d'un réseau de professionnels orthophonistes, psy, médecins scolaires etc.	Mener une politique de prévention et d'éducation dans les écoles primaires, en collaboration avec la médecine scolaire, et veiller à la qualité de l'alimentation dans les écoles
#4. Une campagne d'appel à candidatures pour le <b>recrutement des DDEN</b> (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) dont la mission est de veiller aux bonnes conditions de vie de tous les enfants à l'école et autour de l'école, doit être lancée.	
<b>BUDGET</b>	
#5. Une Commission Écoles & Transparence doit être mise en place. Elle sera représentative des différents acteurs de l'école, indépendante, et aura pour mission de veiller à la transparence de la gestion du budget consultable par tous les habitants.	
#6. La <b>subvention accordée à l'école privée ne doit pas dépasser le minimum légal</b> , ce à quoi veillera la commission Écoles & Transparence.	

#7. La <b>gratuité de l'école publique</b> doit être une réalité (pas de coopérative scolaire, pas de fourniture du matériel par les parents, sorties gratuites, etc.)	
#8. Le <b>budget de la Caisse des écoles doit être augmenté</b> afin de se mettre au niveau des autres grandes villes de France, de rattraper le retard accumulé et de subvenir aux besoins des écoles publiques. La composition et les missions de la Caisse des écoles devront être revues en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'école.	Augmenter le budget de la caisse des écoles <b>fou + composition ?</b>
#9. Le <b>budget alloué à l'entretien du bâti des écoles doit être augmenté</b> afin de se mettre au niveau des autres grandes villes de France et de rattraper le retard accumulé.	
#10. Le <b>budget des fournitures scolaires doit être augmenté</b> afin de garantir la gratuité réelle de l'école publique.	
<b>ÉCOLE DANS LE TERRITOIRE</b>	
#11. <b>URGENCE</b> : Un Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) de constructions et rénovations des écoles accompagné d'un Plan Stratégique de Patrimoine doit être établi (prospection / préemption de sites pouvant accueillir de nouvelles écoles dans les secteurs déficitaires).	Établir un Plan Pluriannuel d'Investissement de 1 milliard d'euros pour la construction et la rénovation des écoles, en tenant compte de la hausse démographique par secteur, et en utilisant systématiquement la maîtrise d'ouvrage publique sans faire appel au financement privé. <b>Prospection / préemption ?</b>
#12. Une compétence municipale de gestion du territoire doit être développée pour élaborer le PPI et le Plan Stratégique de Patrimoine.	
#13. La construction d'écoles doit être planifiée en fonction de la prospective démographique.	
#14. L'autorisation des nouveaux projets immobiliers doit être conditionnée à la construction d'écoles pour accueillir les nouveaux habitants.	
#15. La sécurité routière doit être assurée aux abords des écoles : en partenariat avec les services de l'urbanisme/aménagement et personnel municipal (médiateur) - consultation des comités d'hygiène et sécurité	
#16. Les secteurs d'affectation des écoles doivent être réorganisés avec les acteurs de l'école publique. L'équilibre socio - géographique sera assuré entre les écoles et la sectorisation réactualisée tous les ans.	Réorganiser le périmètre scolaire d'affectation des écoles avec les acteurs de l'école publique.
#17. Les critères d'affectation des élèves et les octrois doivent être définis en toute transparence établis par la commission Écoles & Transparence.	
#18. L'égalité en matière d'accès aux équipements sportifs et culturels doit être assurée sur l'ensemble du territoire	
#19. Tous les équipements municipaux culturels et sportifs doivent être mis à disposition des écoles gratuitement.	
#20. Tous les enfants de CE1 doivent apprendre à nager	
#21. La gratuité des transports en commun doit être garantie pour les sorties scolaires (sur la commune)	

#22. La mise à disposition de cars pour les sorties scolaires (service spécialisé RTM) doit être assurée pour toutes les écoles du territoire.	
<b>BÂTI – PLUS D'ÉCOLES MIEUX PENSÉES</b>	
#23. URGENCE : Réparations, rénovation et construction des écoles publiques sur la base d'un diagnostic exhaustif, fiable et transparent (existant ou à faire / compléter) réalisé par des professionnels du bâtiment soumis aux conseils d'école et à compléter par un diagnostic d'usage.	Établir un Plan Pluriannuel d'Investissement de 1 milliard d'euros pour la construction et la rénovation des écoles, en tenant compte de la hausse démographique par secteur, et en utilisant systématiquement la maîtrise d'ouvrage publique sans faire appel au financement privé.  <b>Diagnostic ?</b>
#24. Un programme-type de l'école idéale marseillaise en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'école publique doit être élaboré .	
<b>ENTRETIEN / MAINTENANCE</b>	
#25. Une plate-forme pour la gestion des demandes de travaux et le suivi des opérations réalisées (~fix my school) doit être créée, avec workflow (notification, suivi, transparences, remarques, ...)	Créer un site Internet dédié aux travaux pour être à l'écoute des usagers en toute transparence sur le suivi.
#26. Une planification des commissions de sécurité doit être établie avec la possibilité pour les parents d'élèves d'y participer. Cette planification et les rapports de la commission seront consultables par tous les habitants.	
#27. Des postes d'Agent de Maintenance Mutualisé pour 6 écoles (à adapter en fonction des secteurs) doivent être créés pour une prise en charge optimisée des travaux d'entretien dans les écoles.	
<b>QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE</b>	
#28. Établir un cahier des charges garantissant la qualité de vie des élèves et des personnels (qualité de l'air, sonore, matériaux sains, produits d'entretien et d'hygiène non toxiques) sera rédigé en partenariat avec tous les acteurs de l'école publique.	
#29. Des outils de mesures et de contrôle de cette qualité doivent être mis en place. Une commission Hygiène et Qualité de vie, doit être créée. Elle sera composée de représentants enseignants, ATSEM1, parents, responsable municipal et se réunira 1 fois par an pour traiter de ces questions en particulier.	Donner un vrai pouvoir aux conseils d'école, mettre en place des conseils d'école par arrondissement  <b>Pas de création spécifique de la commission Hygiène et Qualité de Vie mais utilisation d'un autre outil potentiellement efficace sur la question</b>  <b>Composition ?</b>
#30. Un service en charge du contrôle de la qualité de vie dans les écoles doit être créé pour garantir le respect des règles et normes en vigueur.	
#31. La pollution extérieure aux abords des écoles doit être contrôlée. Des solutions pour diminuer cette pollution seront proposées (restriction de la circulation routière, piétonisation etc.) en partenariat avec les habitants des quartiers concernés.	Mettre en place un contrôle de la qualité de l'air intérieur et extérieur  <b>Solutions ?</b>

<p>#32. Une système de filtration de l'air intérieur doit être installé dans chaque école et des détecteurs de CO2 dans toutes les classes.</p>	<p>Mettre en place un contrôle de la qualité de l'air intérieur et extérieur</p> <p><b>Solutions ? Filtrations ?</b></p>
<p>#33. Des systèmes de régulation de chauffage efficaces et adaptés aux bâtiments doivent être installés.</p>	
<p>#34. Les produits d'entretien et d'hygiène ainsi que les matériaux et le mobilier dans les classes doivent être à faible émissivité ou naturels, afin de préserver la santé des enfants et des personnels. Ex : le savon fourni dans les écoles sera du savon de Marseille fabriqué dans les savonneries implantée localement. Un contrôle de la pollution de l'air intérieur sera mis en place.</p>	<p>Utiliser des produits d'entretien pour le ménage sans perturbateurs endocriniens.</p> <p><b>produits d'hygiène ?</b></p>
<p>#35. Une transition doit être opérée pour passer du modèle de restauration scolaire en partenariat avec la Sodexo (sur la durée du contrat de la DSP en cours) à la re-municipalisation de la cantine. Cette transition sera pilotée intelligemment sans rompre les liens en circuit-courts qui ont pu être mis en place avec la Sodexo. Les cuisines seront re-sectorisées pour être au plus proche du tissu local et adapter la production aux élèves des écoles maternelles, ou élémentaires. Un maximum de produits locaux et bio seront proposés, en envisageant l'installation d'agriculteurs municipaux.</p>	
<p>#36. <b>URGENCE</b> : Dès la première année du mandat une Commission de travail doit être mise en place pour préparer la transition vers la re-municipalisation.</p>	
<p>#37. Une Commission des Cantines doit se réunir tous les mois pour faire le bilan du mois écoulé et co-élaborer les menus en partenariat avec les cuisiniers, agents municipaux, parents, diététicien indépendant et responsables municipaux de la restauration scolaire.</p>	
<p>#38. La vérification du respect du contrat et des engagements pris doit être réalisée en toute transparence par la Commission Écoles &amp; Transparence.</p>	
<p>#39. Stop barquettes plastiques ! La préparation des repas et le service doivent être réalisés à l'aide d'ustensile et contenants en matériaux inertes tels que l'innox. Ces changements se feront en concertation avec les cuisiniers et agents municipaux.</p>	
<p>#40. La tarification doit être modifiée pour être progressive et s'adapter au revenu de chaque foyer (10-15 paliers).</p>	
<p>#41. Stop gaspi ! Le bilan établi chaque mois par la Commission des Cantines doit permettre d'adapter les quantités et les modes de préparation pour réduire au maximum le gaspillage.</p>	
<p>#42. Des relevés de décibels doivent être effectués dans chaque réfectoire et des travaux d'insonorisation nécessaires doivent être réalisés.</p>	
<p>#43. La taille des réfectoires sera adaptée au nombre de rationnaires dans chaque école.</p>	
<p>#44. Le taux d'encadrement de la pause méridienne doit être amélioré pour répondre à la norme AFNOR NFX50-220 : 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 20 en élémentaire (cf. § 7. Personnel).</p>	
<p>#45. Donner de l'espace aux usagers de l'école : des normes d'accueil (nombre de m2 et m3 par individu), doivent être redéfinies, l'existence et le bon dimensionnement d'espaces dédiés doit être garantie : bibliothèque, salle d'activités, dortoirs, toilettes, lavabos, réfectoires, salle informatique, salle de repos pour les agents, bureau des maîtres etc.</p>	

#46. Aménager les cours de récréation pour garantir des zones d'ombre (arbres) et des abris contre la pluie.	
#47. Un espace sieste adapté doit être installé dans chaque école maternelle afin de respecter le rythme biologique des enfants. La sécurité et le confort de cet espace seront définis (pas de lits superposés, confort des lits, rideaux occultants, insonorisation) et contrôlés régulièrement.	
<p>#48. Un règlement doit être rédigé entre personnel de l'éducation nationale, la mairie, les syndicats de personnels et les associations de parents d'élèves, il fixera les règles de fonctionnement de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 ATSEM par classe de maternelle sur l'intégralité du temps scolaire (8h-17h), + un contingent de 300 agents volants</li> <li>● Taux d'encadrement du temps de cantine à 1/10 en maternelle et 1/20 en élémentaire (et 1/8 pour les enfants de moins de 3 ans)</li> <li>● Réorganisation du temps de travail des différents agents intervenant dans les écoles afin de redonner à chacun les missions correspondant à leur fiche de poste (cadre d'emploi) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ATSEM : cœur de métier = s'occuper des enfants (exemple: brigades matin/après-midi avec chevauchement sur le temps de cantine pour doubler le personnel présent sans avoir recours à des contractuels)</li> <li>○ ATE : assurent l'entretien quotidien des locaux (pas de sous-traitance au privé ou de DSP) et la surveillance sur le temps de cantine.</li> </ul> </li> </ul>	
#49. Recrutement massif (retour de la brigade de volantes) et formation des personnels municipaux pour assurer le bien-être et la sécurité des enfants.	
#50. Fin du travail sur contrat précaire ou à temps partiel (imposé) – titularisation des agents contractuels	
#51. Formation des agents pour la prise en charge de TOUS les enfants (PAI, handicaps, troubles du comportement, DYS, etc.) sur le temps scolaire, temps de cantine et temps périscolaire en soutien (et surtout pas en remplacement!) aux Assistants de Vie Scolaire.	
<b>MATÉRIELS</b>	
#52. Les produits de première nécessité (savon, papier toilette, mouchoirs en papiers, dévidoirs papier, etc.) doivent être fournis en quantité suffisante par la Mairie.	
#53. Le matériel scolaire (papier, feutres, crayons etc.) doit être fourni intégralement par la Mairie : une hausse du budget par élève, avec un réévaluation du "bonus" aux zones prioritaires (actuellement, le bonus est de 3€ par élève) sera décidée en concertation avec les équipes pédagogiques.	
#54. Les délais d'approvisionnement des fournitures scolaires doivent être gérés pour garantir le bon fonctionnement de toutes les écoles.	

<p>#55. Les marchés pour l'approvisionnement des matériels pédagogiques et autres doivent être revus en concertation avec ceux qui les utilisent et doivent être choisis en toute transparence par la Commission Écoles et Transparence. Des critères d'éco-responsabilité et d'innocuité seront pris en compte.</p>	
<p>#56. Une gestion efficace du parc informatique par du personnel municipal formé doit être mise en place pour subvenir aux besoins de chaque école définis en concertation avec les équipes pédagogiques (matériel standard en nombre suffisant + logiciels libres + connexion fibre) .</p>	
<p><b>PÉRISCOLAIRE</b></p>	
<p>#57. Le projet Éducation de Territoire (PEDT) doit être élaboré en concertation entre l'Éducation Nationale, les parents et la Ville en s'appuyant sur les compétences des associations locales (qui seront subventionnées correctement pour assurer leurs activités). Des animateurs qualifiés seront recrutés par la Ville sur des emplois stables et correctement rémunérés. Fin des contrats précaires.</p>	
<p>#58. Les mêmes conditions d'accueil périscolaire doivent être garanties pour les enfants sur l'ensemble du territoire (horaires 7h30 - 8h30 et de 16h30 - 18h30, tarifs, qualité)</p>	<p>Favoriser des garderies ouvertes plus tôt le matin et plus tard le soir.  <a href="#">Précisions ?</a></p>
<p>#59. Des activités sur le temps méridien doivent être organisées, dans toutes les écoles, avec des personnels qualifiés et correctement rémunérés.</p>	
<p>#60. L'inscription des enfants à la journée doit être possible. Des conditions d'annulation des inscriptions doivent être redéfinies.</p>	
<p>#61. Une tarification progressive doit être mise en place en fonction du revenu des parents. L'objectif étant de parvenir à la gratuité du périscolaire pour tous les enfants.</p>	
<p>#62. Un goûter sain et équilibré (produits locaux et bio) doit être fourni à tous les enfants de maternelle.</p>	
<p>#63. Un programme de financement de classes de découverte doit être lancé : chaque enfant aura l'occasion de participer à une classe de découverte au moins une fois au cours de sa scolarité.</p>	
<p>#64. Des activités périscolaires doivent être organisées autour de la découverte de la ville et de son environnement (île du Frioul, musées, port, plage, calanques)</p>	